

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2018

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, MM. Albert LEBLANC, Christophe BÉCHU, Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Annick GUILLAUME, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard LE FEUVRE, Mmes Marguerite FONTAINE, Denise CARDINAL, Annick GILLES, M. Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY, MM. Christophe BONNIER, Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, MM. Aurélien BOUHALLIER, Thibaut MULOT, Daniel FOUGERAIS, MM. Marc CORNU, Elie LEME

Étaient représentés : Mmes Sylvie BLIN, Michèle PEUDENIER, M. Paul GARNIER et qui avaient donné procuration respectivement à Mme Annick GUILLAUME, MM. Gérard HUARD et Alain BELLAY conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusée : Mme Liliane FROGET

Madame Mélanie BIDAULT a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 1^{er} février 2018 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- DM-2018-004 : Signature de l'avenant n°1 au contrat de service pour la gestion des achats et des marchés publics avec la société AGYSOFT à compter du 5 juillet 2017 moyennant une redevance complémentaire annuelle révisable de 684 €HT/an
- DM-2018-005: Fixation des tarifs des activités - vacances d'hiver 2018
- DM-2018-006: Fixation des tarifs du service jeunesse - mars-avril 2018
- DM-2018-007: Signature d'un avenant au contrat d'assurance dommages aux biens et risques annexes avec la compagnie d'assurance MMA relatif à la mise à jour du parc communal
- DM-2018-008: Signature de l'avenant au contrat de vérification périodique des équipements et installations électriques de la ville avec l'entreprise SOCOTEC pour un montant supplémentaire de 107,12 € HT afin d'intégrer le local TAP boulevard Duvivier
- DM-2018-009: Passation d'un bail de location 26 rue de l'Hôtel de Ville avec Mme JAMOTEAU à compter du 24 février 2018 sur la base d'un loyer mensuel de 243,47 €.
- DM-2018-010: Signature d'un avenant au contrat de maintenance des tribunes de l'Espace Clair de Lune avec l'entreprise MASTER INDUSTRIE afin de prolonger d'une année la durée du contrat initial soit jusqu'au 31 décembre 2018

ÉDUCATION – JEUNESSE - CULTURE

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT VINCENT DE PAUL PRIMAIRE ET MATERNELLE D'ERNÉE – ANNÉE 2018

Madame MERZOUK, adjointe, rappelle que, par délibération du 20 décembre 2001, le Conseil Municipal a fixé les modalités de participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole St Vincent de Paul Primaire et Maternelle dans le cadre du Contrat d'Association intervenu entre l'Etat et l'Ecole St Vincent de Paul.

Pour 2018, le Conseil municipal **vote et approuve** le montant de la participation à hauteur de **150 943,52 €**, qui s'établit comme suit et dont le paiement interviendra trimestriellement par avance :

↳ forfait fonctionnement	139 680,46 €
↳ forfait contreparties	7 901,06 €
↳ forfait mobilier	3 362,00 €

SPORTS-LOISIRS

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CANOM

Le Conseil municipal **décide d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Cross Athlétisme du Nord-Ouest Mayennais pour la participation aux frais de transports et d'hébergement dans le cadre des championnats de France de cross.

CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE AU STADE MARCEL BOULANGER : APPROBATION DU PROJET ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

M. MOUSSAY, adjoint, rappelle que lors de sa séance du 27 septembre 2017, le Conseil municipal a décidé de lancer une étude pour réaliser un terrain homologué en gazon synthétique au stade municipal Marcel Boulanger équipé d'un système d'éclairage novateur par LED intégrant une étude de faisabilité pour la réalisation d'une piste d'athlétisme autour du terrain.

Ce projet consiste à :

- la création d'un terrain synthétique sur l'actuel terrain B
- la mise en place de clôtures, pare-ballons et main courante
- la réfection de l'éclairage du terrain B par un système à LED
- la création d'allées en enrobés sur le pourtour du terrain (pour la course à pied)
- la réalisation de vestiaires à proximité du nouveau terrain (en 2019)

Le cabinet PMC Etudes a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création du terrain synthétique par décision n°41-2017 du 6 décembre 2017 pour un montant de 14 500 € HT. La commune assurera elle-même la maîtrise d'œuvre relative à la réfection de l'éclairage.

Suite à l'étude réalisée, le coût prévisionnel de l'opération se décline comme suit :

- études : 5 500 € HT
- terrain synthétique avec pourtour : 811 794 € HT
- réfection de l'éclairage : 145 000 € HT

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions, **approuve ledit avant-projet** de construction de création d'un terrain de football synthétique avec pourtour et de réfection de l'éclairage, tel que ci-dessus présenté, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 et **autorise** Madame le Maire à lancer les procédures d'appel d'offres.

Le Conseil municipal **approuve** le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération qui s'établit comme suit pour 2018 et **mandate** Madame le Maire pour solliciter les subventions auprès des différents contributeurs et déposer les dossiers de demande de subvention :

- subvention D.E.T.R. 2018	20 000 €
- participation de la Région (CTR)	150 000 €
- participation du Département (Contrat de territoire)	250 000 €
- participation de la Communauté de communes fonds de concours	82 456 €
- participation Fédération Française de Football (FAFA)	50 000 €
- participation de la commune	424 338 €

COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES

CREATION D'UN SERVICE COMMUN BUREAU D'ETUDES « INGENIERIE VOIRIE » : ADOPTION DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN

Monsieur LEBLANC, adjoint, expose que, par délibération en date des 22 janvier et 12 mars 2018, la Communauté de communes a approuvé la création d'un Bureau d'études mutualisé « ingénierie voirie ».

Le service sera créé pour le 1er juillet sur la base d'un service commun et ce conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT.

Le Conseil municipal **décide d'approuver la convention de service commun** « Bureau d'études « ingénierie voirie » qui définit les conditions de fonctionnement et de financement du service avec la communauté de communes de l'Ernée.

AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

M HUARD, adjoint, expose que dans le cadre du transfert des zones d'activités économiques à la Communauté de communes de l'Ernée, celle-ci souhaite s'appuyer sur l'expérience de gestion de l'entretien des zones d'activités par la Commune afin de garantir la sécurité et la continuité des services publics.

Le Conseil municipal **décide d'approuver la convention** de gestion des zones d'activités économiques avec la communauté de communes de l'Ernée qui définit notamment :

- La liste des services apportés par les communes en matière de voirie, d'éclairage public, de propreté urbaine et d'espaces verts de viabilité hivernale et signalétique ;
- Les modalités de remboursement étant précisé que les charges de fonctionnement des zones d'activités seront toujours assurées par les communes et remboursées par la Communauté de communes.

FIXATION DES CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DES ZAE

M HUARD, adjoint, expose que, l'article L.5214-16 du CGCT prévoit que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence développement économique déclinée comme suit :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Par exception au droit commun, l'article L5211-17 du CGCT permet un transfert des biens immeubles des communes en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de la compétence ZAE.

Pour que ces transferts en pleine propriété soient financièrement neutres pour les communes et la Communauté de communes, les prix de transfert ont été évalué en fonction de l'état de viabilisation des terrains et du prix de marché.

Le Conseil municipal **décide du transfert** en pleine propriété des terrains suivants situés dans les ZAE transférées à la Communauté de communes et aux conditions décrites pour un montant global de 256 970 €, étant convenu que, pour partie des zones d'activités, des opérations de division parcellaires doivent être conduites afin de connaître les surfaces exactes qui seront comprises dans le transfert :

- ZA des Sémondières : 2 301 m² au prix de 22 €/m² soit 50 622 €
- ZA de la Mission 2 : 14 933 m² au prix de 12 €/m² + fin travaux de viabilisation soit 114 068 €
- ZA Pierre et Marie Curie : 15 647 m² au prix de 9 €/m² + fin travaux de viabilisation soit 83 491,50 €
- ZA de Charné : 5 859 m² au prix de 1,50 €/m² (réserve foncière non viabilisée) soit 8 788,50 €

Il est précisé que cette décision est prise sous réserve d'un accord des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

GESTION DU PERSONNEL

MISE À DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES POUR L'ENTRETIEN EXTÉRIEUR DES SITES D'EXPLOITATION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE D'ERNÉE

Suite à la prise des compétences eau potable et assainissement collectif par la Communauté de Communes de l'ERNÉE, il a été convenu que l'entretien général des espaces verts des sites d'exploitation eau potable et assainissement collectif soit réalisé par les agents communaux.

Le Conseil municipal **donne son accord** pour la mise à disposition des services techniques auprès de la communauté de Communes de l'ERNÉE pour l'entretien extérieur des sites d'exploitation eau potable et assainissement collectif de la Commune d'ERNÉE à compter du 1^{er} avril 2018 pour une durée de 3 ans et **approuve** à cet effet la convention de mise à disposition de personnel.

RECOURS À UN CONTRAT SAISONNIER SERVICE DES ESPACES VERTS

Afin de renforcer les effectifs du service espaces verts pendant la période de tontes et de mise en place de la floriculture, le Conseil municipal **autorise Madame le Maire à recruter** un agent à temps complet 1^{er} avril au 30 juin 2018 avec possibilité de prolongation jusqu'au 15 octobre en fonction des besoins du service.

RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

Suite au départ de l'assistant finances – ressources humaines, le Conseil municipal **autorise Madame le Maire à ouvrir un poste** d'assistant finances-ressources humaines à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs avec effet au 16 avril 2018 et à **lancer** la procédure de recrutement.

AFFAIRES FINANCIÈRES

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DRESSÉ PAR MONSIEUR LE TRÉSORIER DE LA COMMUNE D'ERNÉE

Les comptes du trésorier étant conformes aux écritures de la Commune, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, et lecture faite **adopte les comptes de gestion** du trésorier (Commune – Développement Local – Lotissement de la Guinefolle) pour l'année 2017 valant quitus de la gestion dudit exercice.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Après présentation détaillée des différents comptes de dépenses et recettes sous la présidence de Mme LEMERCIER, le Conseil Municipal **adopte, à l'unanimité les comptes administratifs 2017** de la commune, du budget annexe développement local et du lotissement de la Guinefolle lesquels s'établissent comme suit :

CA 2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
BUDGET GENERAL	7 134 770,89	8 314 881,53	4 362 913,82	4 682 708,23	1 499 905,05
DEVELOPPEMENT LOCAL	687 191,87	623 386,26	674 096,25	641 967,48	- 95 934,38
LOT. LA GUINEFOLLE	432 792,02	444 195,32	383 180,37	662 500,00	290 722,93

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Suite à l'approbation du compte administratif 2016, le Conseil municipal **décide d'affecter par budget supplémentaire ou décision modificative n°1-2018** les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

Budget général

- d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 comme suit :
 - o Section de Fonctionnement pour 720 110,64 €
 - o Section d'Investissement pour 460 000,00 €
- de reprendre
 - o le résultat de clôture d'investissement 2017 soit un montant excédentaire de 2 059 810,27 €

Budget annexe développement local

- constate :
- ✓ La reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de - 63 805,61 € en déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002) qui sera couvert par le versement d'une subvention de fonctionnement du budget général (article 74741)
- ✓ La reprise du résultat d'exécution de la section d'investissement soit - 42 128,77 € en déficit d'investissement reporté (chapitre 001) qui sera couvert par la vente d'un atelier inscrite sur la DM1-2018 (Chapitre 024)

Budget annexe lotissement de la Guinefolle

- d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 comme suit :
 - o Section de Fonctionnement pour 11 403,30 €
- de reprendre
 - o le résultat de clôture d'investissement 2017 soit un montant excédentaire de 279 319,63 €

COMMUNE D'ERNÉE - BUDGET COMMUNAL ADOPTION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Le Conseil Municipal **vote et approuve à l'unanimité** le Budget Supplémentaire 2018.

Les besoins nouveaux en fonctionnement concernent les charges d'électricité, le complément de la subvention OGEC, des subventions exceptionnelles, une subvention d'équilibre vers le budget développement local, un complément de dotation aux amortissements, des dépenses imprévues et un virement à la section d'investissement de 230 000 €.

En investissement, le montant en besoins nouveaux s'élève à 1 665 274,17 € ayant essentiellement pour objet le financement des opérations suivantes : différentes études, accessibilité des bâtiments communaux, aménagements urbains, travaux de voirie rurale, éclairage public, travaux et mobilier pour les écoles, travaux sur bâtiments communaux, équipement des services (espaces, verts, sports-loisirs...), acquisition de réserves foncières. Ces dépenses sont principalement équilibrées par la reprise des résultats 2017.

- **Section de Fonctionnement** (vote par chapitre) :

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	7 160 824.70 €	7 160 824.70 €
Budget Supplémentaire	727 098.54 €	727 098.54 €
Budget Total	7 887 923.24 €	7 887 923.24 €

- **Section d'Investissement** (vote par opération):

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	4 321 655.05 €	4 321 655.05 €
Budget Supplémentaire	1 665 274.17 €	1 665 274.17 €
Budget Total	5 986 929.22 €	5 986 929.22 €

**BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT LOCAL 2018
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1-2018**

Suite à l'approbation du compte administratif 2017, le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité la **décision modificative budgétaire n° 1-2018**, intégrant la reprise des résultats 2017 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	657 888.47 €	657 888.47 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	73 805.61 €	73 805.61 €
Budget Total	731 694.08 €	731 694.08 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	639 638.47 €	639 638.47 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	42 350.20 €	42 350.20 €
Budget Total	681 988.67 €	681 988.67 €

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GUINEFOLLE 2018
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1-2018**

Suite à l'approbation du compte administratif 2017, le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité la **décision modificative budgétaire n° 1-2018**, intégrant la reprise des résultats 2017 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	505 000.00 €	505 000.00 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	11 403.30 €	11 403.30 €
Budget Total	516 403.30 €	516 403.30 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	286 795.05 €	286 795.05 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	279 319.63 €	279 319.63 €
Budget Total	566 114.68 €	566 114.68 €

ABANDON DE CREANCE

Le Conseil Municipal **accepte** un abandon de créance d'un montant de 60 € auprès de la commission du Fonds de solidarité pour le logement du Conseil départemental.

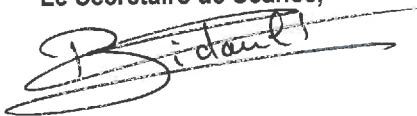
ADMISSIONS EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal **autorise** Madame le Maire à **admettre** en non-valeur des dettes de cantine de décembre 2015 à septembre 2016 pour un montant de 307,15 €, des dettes de cantine de juillet et septembre 2015 pour un montant de 79,38 €, ainsi que des dettes de droit d'usage au Clos Saint Hilaire d'octobre 2012 à mai 2014 pour un montant total de 5 379,22 €.

RECOUVREMENT D'UN SINISTRE – ROUTE DE FOUGERES

Le Conseil Municipal **autorise** Madame le Maire à procéder au recouvrement lié à la dégradation d'une barrière – route de Fougères pour un montant de 315,34 € TTC auprès du tiers responsable.

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,



Mélanie BIDAULT



Maire



Jacqueline ARCANGER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.